



NOTE D'INFORMATION

Programme ERASMUS +

Bénéficiaire d'une bourse mobilité stage ou études

I. MOBILITE STAGE

La bourse est attribuée pour une durée de 2 mois (de date à date) à destination d'une structure d'accueil (agence ou entreprise) située dans un des pays participants.

1- RECHERCHER UN STAGE

- Procédez pour l'Europe comme vous le feriez pour la France.
- Commencez par affiner votre projet: quel pays, quel type d'entreprise (agence, département design d'une grande entreprise, designer freelance...).
- Repérez des lieux de stage potentiels, faites un CV de qualité et rédigez une lettre de motivation dans la langue qui vous semble la plus appropriée à votre destination (souvent anglais mais pas toujours).
- Ayez un portfolio très efficace et facile à transmettre et à lire.
- Envoyez un courrier postal que vous doublerez d'un courrier électronique
- Quelques sites ressource (non exhaustif)

<http://www.euroguidance-france.org/stages-jobs-emplois/stages/>

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Etudier-en-Europe/Partir-en-stage-a-l-etranger/Recherche-de-stage-a-l-etranger-soyez-motives>

<http://www.erasmusworld.org/stages-a-letranger.html>

<http://erasmusintern.org/traineeships>

2-DEPOSER SA DEMANDE

Date limite du dépôt du dossier : 2 mois au plus tard avant le départ en stage

Etape 1 : Compléter le **dossier de demande de bourse LISAA** ainsi que le dossier de **demande ERASMUS**. L'ensemble est à remettre à votre directeur pédagogique pour validation **2 mois minimum avant le départ en stage**

Etape 2 : Après accord de votre responsable pédagogique, faire parvenir l'original du dossier ERASMUS **par la poste à LISAA** - 3 avenue Constant Coquelin 75007 PARIS, Philippe LAMAISON et le dossier de demande de bourse LISAA **par mail** à p.lamaison@lisaa.com

Etape 3 : Sélection des candidatures et examen des demandes par LISAA.
Réponse sous 15 jours.

Etape 4 - 15 jours avant le départ au plus tard : l'étudiant doit définir avec l'entreprise un programme de stage qui sera formalisé dans le contrat de formation et d'engagement signé par l'étudiant, LISAA et l'organisme d'accueil.

Eligibilité

Les étudiants éligibles pour recevoir la bourse européenne ERASMUS + doivent remplir les conditions suivantes (cf dossier de candidature) :

- Justifier d'une forte motivation
- Avoir trouvé un stage et être en possession de la convention dûment signée
- Posséder un niveau de langue suffisant (niveau B2 conseillé)

3- PERCEVOIR UNE BOURSE

Le montant de la Bourse ERASMUS est déterminé par la Communauté européenne et la bourse est versée aux établissements qui déterminent les conditions de redistribution de cette bourse auprès de ses étudiants. Les pays de destination sont divisés en trois groupes selon le coût de la vie sur place.

Montant de la bourse mensuelle

N° groupe	Pays	Mobilité d'études	Mobilité de stage
Groupe 1	Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Norvège, Suède et Royaume-Uni	200 à 300 €	350 à 450 €
Groupe 2	Allemagne, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Slovénie et Turquie	150 à 250 €	300 à 400 €
Groupe 3	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Pologne, Roumanie et Slovaquie	150 à 250 €	300 à 400 €

Versement de la bourse

Début du stage : versement de la première partie de la bourse **UNIQUEMENT** à réception de l'attestation d'arrivée en stage

Fin de stage : Versement du solde de la bourse après réception du questionnaire en ligne ERASMUS. Il sera vérifié s'il a été dûment rempli

Attention : *Tout stage commencé ne sera pas financé par cette bourse.*

4. MODALITES ADMINISTRATIVES

Rappel conditions au versement de la bourse

Rapport du participant : le *Rapport du participant* est un document à remplir par l'étudiant à la fin de son séjour. Il permet de faire un bilan sur l'expérience vécue. Un email vous sera adressé par l'Agence Europe Éducation Formation France avant la fin de votre mobilité, il faudra remplir ce rapport dans les 30 jours. Si ce document n'est pas rempli dans le délai imparti, l'étudiant ne touchera pas le 2e versement de la Bourse ERASMUS +.

Une première partie de la Bourse ERASMUS sera versée au début du stage, **après réception de l'attestation d'arrivée**. La seconde partie sera versée à la réception de l'Attestation de Présence, et du Rapport du participant. Aucune bourse ne sera versée dans son intégralité si l'étudiant n'observe pas les obligations citées et si les documents reçus ne sont pas des originaux.

Test OLS

Chaque étudiant devra faire évaluer en ligne ses compétences linguistiques avant et à la fin de la période de mobilité, exception faites des personnes dont la langue concernée (Anglais, Allemand, Italien ou Espagnol) est la langue maternelle. LISAA avec le soutien de l'Agence Europe Éducation Formation France vous donnera la marche à suivre pour passer le test de langues.

Logement

LISAA peut vous aider dans les démarches, mais cela reste la responsabilité de l'étudiant de se trouver un logement sur place et d'effectuer toute démarche nécessaire au bon déroulement de son séjour

Pièces à fournir une fois le dossier accepté

Carte européenne d'assurance maladie L'étudiant fera parvenir au même moment, une copie de sa *Carte européenne d'assurance maladie* ainsi qu'une preuve d'un contrat d'assurance individuelle d'accident, contrat d'assistance (rapatriement...) et une attestation de responsabilité civile.

RIB : Au début de la mobilité, l'étudiant devra fournir un RIB afin de pouvoir recevoir la bourse ERASMUS +.

Attestation de présence : Au début et à la fin du séjour, une *Attestation de présence* ou *Host Declaration* peut être préparée par l'étudiant et soumise pour signature à l'université ou entreprise d'accueil.

II. MOBILITE ETUDES

À partir de la 3ème année d'études, LISAA offre la possibilité aux étudiants d'effectuer un séjour d'études **au semestre d'automne** pour une durée de 3 à 6 mois, au sein d'universités et d'écoles partenaires. Tout en restant inscrits à LISAA les étudiants valident au retour les enseignements suivis à l'étranger (15 ou 30 crédits). Ces séjours se conforment à un cadre et à un programme d'études formalisés dans le document intitulé «Learning agreement»

Dates limites de dépôt du dossier

Après accord de votre direction pédagogique et dès janvier et au plus tard le 15 avril 2017 pour semestre d'automne (septembre 2017 -janvier 2018).

NB : Il est nécessaire d'anticiper au moins 10 à 12 mois à l'avance ce type de mobilité afin de préparer au mieux l'élaboration du projet personnel et pédagogique.

Écoles et universités partenaires 2016-17

Ecoles et universités partenaires ERASMUS+

- Helmo (Liège / Belgique) www.helmo.be
- Vilnius College of Design (Vilnius / Lituanie) www.dizainokolegija.lt
- Thomas More Mechelen (Malines / Belgique) www.thomasmore.be
- IED (Milan / Italie) www.ied.edu
- IED (Madrid / Espagne) www.ied.edu
- Instituto Superior de Design IADE (Lisbonne / Portugal) www.iade.pt
- VIA Netherlands / Pays Bas <http://en.via.dk/programmes/film-and-animation/>
- KISD (Cologne Allemagne) <https://kisd.de/en/international/>
- Hochschule (Trèves Allemagne) <http://www.hochschule-trier.de>
- Manchester Metropolitan University (UK) <http://www2.mmu.ac.uk/international/>
- Abadir Academy (Italie) <http://www.abadir.net/>

Ecole partenaire hors ERASMUS (pas d'attribution de bourse)

- ARTCOM' Casablanca / Maroc

NB : chaque école possède une date buttoir de dépôt de demande. Vérifier sur le site internet de chaque établissement. En moyenne au plus tard 1er juin. Un projet de mobilité se prépare au moins 8 à 10 mois à l'avance.

Documents à fournir (cf dossier)

Learning agreement

La direction pédagogique de LISAA, en concertation avec l'établissement d'accueil, prépare le document appelé *Learning Agreement* ou *Contrat d'études* : les matières qui vont être étudiées auront un lien direct avec le programme de LISAA, les crédits ECTS correspondant à chaque matière seront indiqués et le total de ceux-ci sera au minimum de 30 par semestre. (15 pour un trimestre). Toutes les matières doivent être réussies pour que LISAA puisse transférer le total des crédits ECTS. Ce document définitif doit être signé donc approuvé par les trois parties (étudiant, établissement d'accueil et LISAA) et retourné à LISAA dans les 2 premières semaines de la période de mobilité. Si le Learning Agreement est modifié au début de la période de mobilité, le document devra être mis à jour (*changes to learning agreement*) complété par l'étudiant et l'établissement d'accueil, et envoyé à LISAA pour validation.

Contrat de mobilité

L'étudiant devra avant son départ remplir et signer le *Contrat de mobilité* ERASMUS+ co-signé par LISAA et l'établissement d'accueil.

Carte européenne d'assurance maladie L'étudiant fera parvenir au même moment, une copie de sa *Carte européenne d'assurance maladie* ainsi qu'une preuve d'un contrat d'assurance individuelle d'accident, contrat d'assistance (rapatriement...) et une attestation de responsabilité civile.

RIB : Au début de la mobilité, l'étudiant devra fournir un RIB afin de pouvoir recevoir la bourse ERASMUS +.